

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

19 mai 2016

et qu'elle a été faite le

19 mai 2016

Que le nombre des membres en
exercice est de : 36

Présents : 29

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_05_045**

Objet :

Approbation de l'arrêté fixant le
projet d'extension de périmètre de
la Communauté de Communes
Jura Nord

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 26 mai 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 26 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle du
Foyer Rural à ROMAIN (39350), après convocation légale, sous la
présidence de M. Gérôme FASSETNET.

Présents : **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** :
Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD **Etrepigny** : M. Didier
PEREZ **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD,
Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY, Mme Martine
VERMOT DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M.
Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M.
Gérôme FASSETNET **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme
Jessica RAMEL **Ougney** : M. Philippe GRANDGUILLAUME **Our** : M.
Jean-Claude MOREL **Pagny** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M.
Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric
MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme
Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie
DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel
BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M.
Alain GOMOT

Suppléés : **Taxenne** : M. Claude ALLEMAND

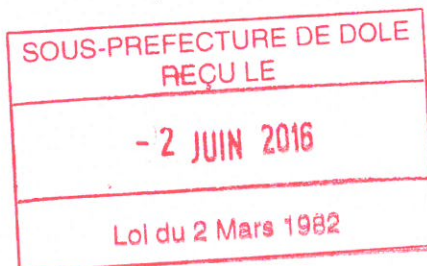
Absents excusés : **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, M. Christophe
FERRAND **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Monteplain** : M. Luc
BEJEAN **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Rouffange** : M. Didier
TISSOT

Secrétaire de séance : M. Alain GOMOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Christophe
FERRAND (DAMPIERRE) M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Denis
JEUNET (ORCHAMPS)
Mandataires : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) Mme Josette
PAILLARD (DAMPIERRE) M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian
RICHARD (ORCHAMPS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*



APPROBATION DE L'ARRETE FIXANT LE PROJET D'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-43-1 ;

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté (SDCI) arrêté le 29 mars 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord aux communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay ;

Vu l'arrêté n° DCTME-RCTC-20160502-004 du 2 mai 2016 fixant le projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la Communauté de Communes le 2 mai 2016.

Dès lors, la Communauté de Communes Jura Nord dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet d'extension. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la modification du périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord sera prononcée par arrêté préfectoral après accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé l'extension de périmètre proposée après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du Jura.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de la saisine par le Préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le projet d'extension du périmètre mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord, tel qu'arrêté par le Préfet du Jura le 2 mai 2016.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord, tel qu'arrêté par le Préfet du Jura le 2 mai 2016 ;**
- **autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Géromé FASSENET

